



L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DES TRANSPORTS
en Bourgogne-Franche-Comté

Newsletter n°4 - 15 février 2021

Parution : bimensuel

Dans le cadre de l'Observatoire Régional des Transports de Bourgogne Franche-Comté animé par la DREAL et la Région, vous trouverez dans cette Newsletter les informations à retenir en matière de mobilités et de transport avec les documents utiles en PJ ou à retrouver sur les sites de l'Observatoire Régional des Transports, de la DREAL, de la Région ou de la Cellule régionale "France Mobilités".

N'hésitez pas à faire remonter vos observations, à enrichir le contenu en adressant toute information ou tout document que vous jugerez utile, au plan régional comme au plan national. De même, cette newsletter a vocation à circuler et nous comptons sur vous.

Pour tout renseignement ou pour demander à recevoir la newsletter de l'ORT Bourgogne-Franche-Comté, merci de prendre contact avec :

- A la DREAL : Catherine Moncouyoux : tel. 03 45 83 20 99
mail : catherine.moncouyoux@developpement-durable.gouv.fr

- A la Région, contact : Jean-Michel Chaplotte mail. jeanmichel.chaplotte@bourgognefranchecomte.fr

Le Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR)

Face à la crise sociale et économique induite par l'épidémie de Covid-19, la Région Bourgogne-Franche-Comté engage un Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR). Ce plan mobilise une enveloppe globale de 435 millions d'euros pour 102 mesures phares.

Document à retrouver sur le site de la Région :

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/Pr%C3%A9sentation%20g%C3%A9n%C3%A9rale>

- Mobilité : "Le plan de relance va nous permettre d'accélérer" - Interview de Jean-Baptiste Djebbari

Retrouver l'article de La Gazette sur le site internet de l'ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/impact-de-la-crise-enjeux-a-venir-et-bilan-de-la-a533.html>

Infrastructures :

- Le Conseil d'Orientation des Infrastructures dévoile son programme

Cf article à retrouver sur le site internet de l'ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/les-defis-du-nouveau-conseil-d-orientation-des-a534.html>

- A l'agenda : prochain webinaire du CEREMA sur les ouvrages d'art : le 18 mars

Quel devenir pour les ponts ? Quelle qualité de services les ouvrages d'art rendent aux territoires, aux métropoles, aux cœurs de ville et aux centres-bourgs ?

Comment évaluer cette qualité d'usage des ouvrages d'art pour bâtir et gérer des ponts à vivre ?

La rencontre régionale proposée le 18 Mars prochain nous invitera à croiser les regards de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'action, pour enrichir la culture de l'évaluation et d'invention de ponts à vivre... Cette journée capitalise sur l'expérience acquise du Cerema.

Le programme et les modalités d'inscription seront communiqués prochainement.

Contacts :

Pour toute information complémentaire vous pouvez adresser un message à l'adresse suivante :

uv.dcap.cete-lyon@cerema.fr ou stephanie.sauvaget@cerema.fr

- Le Programme national Ponts mis en œuvre par le CEREMA

L'offre d'ingénierie proposée par l'ANCT et confiée au CEREMA, avec 2 volets :

- **programme de recensement et d'évaluation des ouvrages d'art** : offre de service pour réaliser un diagnostic des ouvrages d'art des communes. Évaluation de leur état de santé et les besoins d'investissement et d'entretien. Ce programme permettra également de recenser les ouvrages au niveau national.
- **appel à projet « ponts connectés »**, à destination des entreprises pour accélérer la transformation numérique du suivi/entretien des ouvrages.

Cibles : petites communes pour le 1^{er} volet.

28 000 communes éligibles de moins de 10 000 habitants (double critère : nb d'hab et potentiel fiscal).

Liste des communes éligibles disponible sur le site Internet du CEREMA :

<https://www.cerema.fr/fr/programmenationalponts/communes>

Modalités :

- Enveloppe nationale de 40 M d'euros confiée au CEREMA
- Lancement des candidatures des communes le 10 février 2021. Les communes doivent se manifester **d'ici le 31 mars**, en répondant à une enquête en ligne. Un mail va leur être envoyé prochainement.
- Circulaire du 9 février 2021 : demande aux Préfets de département de promouvoir le dispositif sur le territoire, notamment auprès des conseils départementaux (porteurs d'ingénierie) et les intercommunalités.
- Un courrier type des Préfets à envoyer aux communes va être transmis prochainement.
- Le CEREMA missionnera des bureaux d'étude sur le terrain. 2 phases : recensement et reconnaissance (inventaire), puis évaluation de l'ouvrage (nécessité de rendre accessible au bureau d'étude).
- Adresse de contact générique pour avoir des renseignements : contact-programmeponts@cerema.fr
- Les questions des communes sont à adresser au correspondant territorial du CEREMA. Pour le CEREMA Centre-Est, il s'agit de Cédric Girardy, directeur du département Risques, infrastructures, matériaux (cedric.girardy@cerema.fr).

Mobilités

- « Coup de pouce Vélo » : un premier bilan

A retrouver sur le site internet de l'ORT :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/image-et-bilan-de-l-operation-coup-de-pouce-velo-a535.html>

- Un nouvel appel à projet de l'ADEME : le programme Avélo2

Il concerne les projets des collectivités par la mise en place de politiques cyclables dans les territoires peu denses. 400 collectivités seront sélectionnées.

Modalités: premier appel à candidatures au 1er trimestre 2021.

Retrouver l'appel à projet :

Liens utiles pour télécharger le dossier Avelo2 de l'ADEME :

- description du programme : <https://www.ademe.fr/expertises/mobilite-transport/passera-laction/dossier/programme-avelo/description-programme-avelo>

- point sur le programme : <https://www.ademe.fr/expertises/mobilite-transport/passera-laction/dossier/programme-avelo/point-programme>

- Le Tour de France crée un label pour les villes à vélo

Les villes amies de la petite reine peuvent concourir au label « Ville à vélo du Tour de France ». Le but ? Encourager toutes les initiatives prises par les communes en faveur de la bicyclette au quotidien. Qui peut être candidat ? Toutes les villes françaises et étrangères ayant accueilli au moins une fois le Tour de France et quelle que soit leur taille. Le label s'appuiera sur des critères définis avec des experts de la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB) et portant sur toutes les actions conduites en faveur de la bicyclette sur la commune durant les cinq années précédentes. L'évaluation tiendra compte des spécificités du territoire. Quatre niveaux de labellisation sont proposés : depuis la simple promotion de la pratique jusqu'à la "promotion du vélo exemplaire".

Ce label n'est assorti d'aucune aide financière. Les seules contreparties offertes relèvent de la communication, dont un panneau distinctif à apposer obligatoirement aux frais de la collectivité.

Les dossiers sont à remettre le 15 mars au plus tard. Les lauréats seront annoncés le 3 mai.

Dossier de candidature :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/appele-a-candidatures-label-ville-a-velo-du-tour-de-a531.html>

- Vélo : une méthode d'évaluation des véloroutes :

L'association Vélo & Territoires vient de publier le [guide EVA-VELO](#), une méthode nationale standardisée pour aider les collectivités et les acteurs du tourisme à évaluer la fréquentation et les retombées des véloroutes. Il permet de mieux connaître les usagers des itinéraires, en termes d'âge, de catégorie socioprofessionnelle ou encore de type de pratique du vélo, de mesurer leur niveau de satisfaction concernant les aménagements, les équipements et les offres tout au long de l'itinéraire, de connaître la fréquentation de celui-ci en continu et d'observer son évolution. La méthode proposée facilite aussi le calcul des retombées économiques, aussi bien directes (somme des dépenses des cyclistes sur le territoire), qu'indirectes avec la mesure d'externalités sur la santé publique, l'environnement ou l'industrie du cycle.

Lien vers l'outil sur le site de l'ORT BFC : <http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/methode-nationale-pour-l-evaluation-des-retombees-a530.html>

- Mobilité dans les zones peu denses en 2040 : il faudra encore compter avec la voiture

La délégation sénatoriale à la prospective du Sénat vient de publier un rapport consacré aux "mobilités dans les espaces peu denses en 2040". Son auteur, Olivier Jacquin, souligne que le défi ne pourra être relevé qu'à l'échelle locale, compte tenu de la diversité des besoins de ces territoires fort disparates, mais aussi parce que "tout dépend de la volonté des collectivités territoriales". Innovation, expérimentation, péréquation sont autant de facteurs clés de succès, le sénateur plaçant en outre non pour lutter contre la voiture – elle reste incontournable –, mais pour en diversifier les usages.

Lire l'article et retrouver le rapport complet sur le site internet de l'ORT : <http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/mobilite-dans-les-zones-peu-denses-en-2040-il-a532.html>

- Quelles aides pour développer de nouvelles mobilités au quotidien ?

Les transports sont un des piliers du plan de relance, qui leur consacre près de 11 Md€. Ces crédits permettront d'accélérer des projets en cours et d'accompagner le développement de nouvelles offres de mobilité. Parmi les différents volets, les dispositifs suivants visent notamment à accompagner les potentiels projets relatifs aux transports en commun et mobilités douces portés par les collectivités locales.

Retrouver la plaquette aides mobilités au quotidien de France Relance sur le site ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/quelles-aides-pour-developper-de-nouvelles-a527.html>

Accessibilité :

Le programme d'accessibilité des gares s'accélère en BFC :

Les opérations de mise en accessibilité des gares de Belfort, Lons le Saunier, Dole et Dijon phase 1 sont achevées.

Retrouver les photos des inaugurations et communiqués de presse sur le site internet de la DREAL BFC :

<http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/accessibilite-r3254.html>

Carole Guéchi, nouvelle déléguée interministérielle depuis le 4 janvier 2021.

Sa première interview :

<http://extranet.portail.developpement-durable.gouv.fr/carole-guechi-nouvelle-deleguee-ministerielle-a-l-a18381.html>

Pour en savoir plus sur la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité :

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques/accessibilite>

Ferroviaire :

- Ligne du Revermont : La ligne équipée du système de communication GSMR.

Un 1er mat a été inauguré le 2 février 2021 à Arbois et 13 autres vont être posés d'ici 2022 afin de renforcer la régularité des circulations ferroviaires.

Cette opération est inscrite au CPER et financée à parité Etat-Région.

cf article et communiqué de presse sur le site internet DREAL :

<http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/ligne-du-revermont-le-gsmr-arrive-pour-ameliorer-a8880.html>

Transport routier :

- FNTR BFC : un nouveau président

M. Xavier Bergelin directeur de la société Bergelin située à Gray en Haute Saône, succède à M. Bernard Ienn à la présidence de la FNTR (Fédération Nationale de Transporteurs routiers).

- La feuille de route d'Alexis Gibergues, nouveau président national de l'OTRE

Le nouveau président de l'OTRE, Alexis Gibergues, a dévoilé la feuille de route de l'organisation qui vient de fêter ses 20 ans.

Voir sur le site internet ORT :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/la-feuille-de-route-d-alexis-gibergues-nouveau-a536.html>

- **Les autorisations de services de transport routier international de voyageurs seront désormais délivrées par les préfets des régions frontalières** – Et ce à partir du 1er février, prévoit un décret présenté le 20 janvier en Conseil des ministres et publié au JO le lendemain. Une mesure de déconcentration découlant de la circulaire du Premier ministre du 5 juin 2019, explique l'exécutif.

- **Crise sanitaire : la Commission propose de prolonger les licences et certificats de transports**
Comme elle l'avait fait au printemps 2020, elle a présenté, le 18 janvier, une nouvelle proposition dite « omnibus », qui concerne le transport routier, ferroviaire, fluvial et maritime. Une quinzaine d'actes législatifs sont concernés. Outre la prolongation d'une série de certificats, licences et agréments qui auraient dû être renouvelés, elle permet aux États de reporter certains contrôles périodiques et formations continues.

- **Le gouvernement propose aux transporteurs une nouvelle version du contrat de transition énergétique**

Le gouvernement a supprimé la disposition conflictuelle qui prévoyait une augmentation progressive de la fiscalité sur les carburants (TICPE) pour le transport de marchandises à compter de 2023. Cette trajectoire est toutefois toujours prévue dans le projet de loi Convention citoyenne. En décembre, les organisations FNTR, OTRE et TLF avaient exigé de conditionner l'évolution de la TICPE à la disponibilité suffisante de véhicules à faibles émissions sur le marché. Une « task force », mise en place sur ce sujet, doit rendre ses travaux avant l'été.

- **Taxe poids lourds : la pleine compétence aux régions soulève des « difficultés », selon le Conseil d'État** – La juridiction a rendu son avis sur le projet de loi Convention citoyenne le 10 février, après sa présentation en Conseil des ministres. Donner la possibilité aux régions d'instaurer une écotaxe sur les routes mises à leur disposition (envisagé dans l'avant-projet de loi 4D) « ne soulève pas d'objections constitutionnelles ». En revanche, leur permettre de le faire sur des voies départementales en cas de report de trafic pose question au regard de l'interdiction qu'une collectivité « exerce une tutelle sur une autre ». « Il serait en outre paradoxal que la région bénéficie des contributions perçues sur (ces) voies », précise le Conseil d'État. Il estime donc « nécessaire » que la décision d'étendre ces contributions à leur voirie soit prise par les départements.

- **Les chauffeurs du transport routier de marchandises pour compte propre : des différences marquées avec les chauffeurs du transport pour compte d'autrui.**

Fin 2017, en France 606 000 chauffeurs de véhicules de transport routier de marchandises sont salariés dans les entreprises du secteur privé et semi-public. Près des deux tiers d'entre eux sont employés dans des entreprises dont le transport routier de marchandises est l'activité principale.

Toutefois, 225 000 conducteurs sont salariés d'entreprises dont le transport n'est pas l'activité principale, mais qui effectuent du transport pour leur propre compte.

Les conditions de travail offertes aux conducteurs routiers par l'une ou l'autre des activités de transport peuvent avoir une influence sur l'attractivité des postes offerts et la stabilité des salariés dans l'entreprise.

Etude complète du Ministère des Transports sur le site ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/les-chauffeurs-du-transport-routier-de-a537.html>

- **Programme EVE : l'Ademe et le ministère de l'écologie traduits en justice.**

L'Agence TK'Blue, vient de déposer une action en référé tendant à l'annulation de la procédure de mise en œuvre du Programme EVE qui avait été reconduit jusqu'en 2023 afin de poursuivre l'objectif de réduction des émissions de GES du transport routier.

Transports et Logistique :

- Panorama filière logistique région Bourgogne-Franche-Comté

L'AER BFC, en partenariat avec l'ASLOG, a confié à SUCH-Solutions la réalisation d'un panorama du secteur de la logistique et la supply chain de la région Bourgogne-Franche-Comté/

Retrouver l'étude sur le site ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/panorama-filiere-logistique-region-bourgogne-a529.html>

Mobilité-Energies-Climat :

- L'OTRE et le CNPA allient leurs forces

Les deux organisations qui représentent les transporteurs routiers et les professionnels de l'automobile, ont signé le 10 février une « convention de membres associés ». Elles souhaitent « synchroniser leurs efforts » et être « force de propositions » auprès des pouvoirs publics concernant le « développement des motorisations alternatives (hydrogène, GNV, électrique etc.) dans un calendrier réaliste et économiquement viable pour les entreprises ». Une task force sur cette question a récemment été mise en place par le ministère des Transports et doit rendre ses travaux « avant l'été ».

- Le Haut Conseil pour le climat lance une consultation sur la décarbonation des transports –

Menée par le cabinet de conseil Atlante, cette consultation en ligne est ouverte jusqu'au 1er mars. Le Haut conseil en tiendra compte pour formuler ses recommandations, attendues pour la fin de l'année 2021 sur les mesures et politiques à mettre en œuvre pour parvenir à la neutralité carbone en 2050, « tout en privilégiant les mesures socialement justes et redistributives et en préservant la compétitivité des entreprises ».

Lien vers la consultation : <https://www.atlante.fr/etudehcc/>

- Évitement des contrôles pollution : les véhicules utilitaires légers pointés du doigt

« Près de la moitié des VUL ayant effectué leur contrôle technique réglementaire en 2019 n'ont pas effectué leur contrôle pollution en 2020, s'exonérant ainsi de leurs obligations réglementaires », a relevé le Conseil national des professions de l'automobile (CNPA), le 4 février. En 2020, « le nombre de contrôles antipollution réalisés est en baisse de 21,4 % par rapport à 2019 », ajoute l'instance. Les VUL représentent une part « grandissante » du parc dédié au transport routier de marchandises et ce « phénomène d'évitement » a des conséquences en matière d'émissions polluantes. Le CNPA propose d'aligner le calendrier de contrôle technique des VUL sur celui des poids lourds.

- Bornes de recharge : Un 1er rapport de l'observatoire de la qualité des recharge électrique accessible au public

L'AFIREV présente le premier résultat de l'observatoire de la qualité des services de recharge ouverts au public. Retrouver le rapport sur le site internet de l'ORT Bourgogne Franche-Comté :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/observatoire-de-la-qualite-des-services-de-a528.html>